



Faire face aux risques majeurs



Prévenir pour mieux réagir

Chers concitoyens,

Face aux risques majeurs, l'anticipation, la préparation et l'implication de chacun sont des facteurs essentiels de protection. C'est la raison pour laquelle notre ville s'est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde. Cette organisation est destinée à faire face à des situations très diverses telles que les catastrophes naturelles ou technologiques.

Comme vous le savez, l'ensemble de la politique municipale est dirigé vers l'amélioration de la qualité de vie qui fait de Meudon un territoire dynamique et tourné vers l'avenir. Pour autant, aucune commune n'est à l'abri de la survenance de phénomènes météorologiques ou d'accidents industriels majeurs.

Ce document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) a pour ambition de vous informer et de vous permettre d'adopter les meilleurs réflexes. Je vous invite à le lire et à le conserver précieusement. Vous y trouverez des informations et des conseils pratiques et utiles. Il indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde pour faire face aux risques majeurs susceptibles d'affecter notre ville, comme par exemple une tempête importante.

Ces mesures comprennent, en tant que de besoin, les consignes de sécurité devant être mises en œuvre en cas de réalisation du risque. Mieux préparés, mieux informés, vous serez en mesure d'agir et d'aider vos proches plus efficacement face à une situation d'urgence. Parce que nous sommes tous acteurs de notre sécurité et de notre protection, anticipons ensemble !



Denis LARGHERO

Maire de Meudon

Vice-Président
du Département
des Hauts-de-Seine

QUELS RISQUES À MEUDON ?

La commune de Meudon est notamment exposée aux risques majeurs suivants :

	INONDATION	p. 4
	ALERTE METÉOROLOGIQUE	p. 6
	MOUVEMENT DE TERRAIN	p. 8
	INSTALLATIONS INDUSTRIELLES	p. 10
	TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES	p. 12

COMMENT LA VILLE AGIT ELLE ?

Le risque majeur naturel ou technologique se caractérise par sa faible fréquence et sa gravité (dommages importants possibles...).

En cas de crise majeure, le Maire déclenche le plan communal de sauvegarde.

Ce plan est réalisé par la Ville et a pour finalité la protection de la population, de l'environnement et des biens. Il prévoit des moyens d'actions, l'organisation et l'activation de cellules de crise et opérationnelles.

La coordination avec les services de secours extérieurs est assurée.



INONDATION

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau. La ville de Meudon est soumise aux risques d'inondations par débordement de Seine, par ruissellement pluvial et par remontée de nappe.

INONDATIONS PAR DÉBORDEMENT DE LA SEINE



Risques d'inondation – Zone Forts Aléas

Risques d'inondation – Zone de Mutation urbaine

Risques d'inondation – Zone Centre urbain

Servitude de point de vue remarquable

COMMENT LA VILLE AGIT ELLE ?

Préventivement, la Ville agit dans le cadre de son Plan Local d'Urbanisme.

En cas d'alerte inondation, la Ville surveille l'évolution de la situation.

Si nécessaire, elle met en oeuvre les mesures prévues dans le Plan Communal de Sauvegarde.





VIGICRUES

Pour en savoir plus :
vigicrues.gouv.fr

Vigilance Jaune

RISQUE HYDROLOGIQUE EXISTANT

Des débordements sont prévus et la prudence est de mise

- ✱ Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements
- ✱ Ne pas s'engager sur des chaussées inondées (à pied ou en voiture)
- ✱ Éviter les activités les plus exposées en bordure d'eau
- ✱ Ne vous approchez pas des cours d'eau, zones inondées ou habituellement inondées

Vigilance Orange

RISQUE DE CRUE GÉNÉRATRICE DE DÉBOREMENTS IMPORTANTS

*Risque d'impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes
Menace de vies humaines, de nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique*

- ✱ Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements
- ✱ Ne pas s'engager sur des chaussées inondées (à pied ou en voiture)
- ✱ Éviter les activités les plus exposées en bordure d'eau
- ✱ Ne vous approchez pas des cours d'eau, zones inondées ou habituellement inondées
- ✱ Mettre hors d'eau les meubles, mat dangereuses...
- ✱ Ne pas tenter de rejoindre ses proches, ne pas entreprendre d'évacuation (sauf sur ordre des autorités)
- ✱ Écouter la radio

Vigilance Rouge

RISQUE DE CRUE MAJEURE D'UNE INTENSITÉ EXCEPTIONNELLE

Menace directe et généralisée sur les populations : nombreuses vies humaines menacées et une paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel

- ✱ S'informer des risques et de la montée des eaux
- ✱ Évitez tout déplacement (si vous devez vous déplacer, soyez prudent et respectez les déviations) - Signalez votre départ et votre destination
- ✱ Ne pas s'engager sur des chaussées inondées (à pied ou en voiture)
- ✱ Si danger, se réfugier en un point haut identifié
- ✱ Identifier le disjoncteur et le robinet de gaz - Aménager les entrées d'eau possibles
- ✱ Prévoir les équipements minimums
- ✱ Mettre hors d'eau les meubles, mat. dangereuses...
- ✱ Ne pas tenter de rejoindre ses proches, ne pas entreprendre d'évacuation (sauf sur ordre des autorités)
- ✱ Écouter la radio

QUE FAUT-IL FAIRE ?



Écoutez la radio : 107.1 FM
Respectez les consignes des autorités



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



Limitez vos déplacements pour ne pas vous exposer ou encombrer les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les professeurs s'en chargent



ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE

Les tempêtes sont des violentes perturbations atmosphériques qui génèrent des risques de dommages allant de simples dégâts matériels mineurs jusqu'à des situations catastrophiques.



COMMENT LA VILLE AGIT ELLE ?

En cas d'alerte météorologique, la Ville surveille l'évolution de la situation. Si nécessaire, elle met en œuvre les mesures prévues dans le **Plan Communal de Sauvegarde**.





Tempête

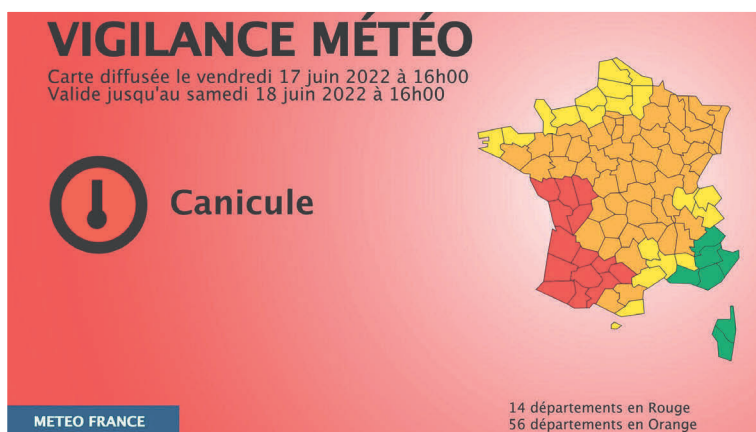
On parle de tempête quand la dépression génère des rafales supérieures à 90 km/h. Les tempêtes venant de l'Atlantique se déplacent rapidement, jusqu'à 100 km/h.

Canicule

Une canicule est un épisode de températures élevées pendant plusieurs jours consécutifs, de jour comme de nuit.

Intempéries

En matière de risques majeurs, les intempéries sont définies comme des conditions météorologiques qui bouleversent fortement le fonctionnement de la collectivité (grand froid, importantes chutes de neige, orage violent...).



QUE FAUT-IL FAIRE ?



Écoutez la radio : 107.1 FM
Respectez les consignes
des autorités



Ne téléphonez pas,
libérez les lignes
pour les secours



Limitez vos déplacements
pour ne pas vous exposer
ou encombrer les secours



N'allez pas chercher vos
enfants à l'école, les
professeurs s'en chargent



MOUVEMENT DE TERRAIN

Les **mouvements de terrain** sont les manifestations du déplacement gravitaire de masses de terrain déstabilisées sous l'effet de sollicitations naturelles (notamment pluviométrie anormalement forte) ou anthropiques (terrassement, vibration, ruptures de canalisation, ...).

Notre ville comporte des secteurs soumis aux risques d'effondrement liés aux anciennes carrières.



COMMENT LA VILLE AGIT ELLE ?

La ville agit préventivement notamment dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme mais aussi par des opérations de comblement et de sécurisation de carrières.

En cas de mouvement de terrain ou de risque important qu'il se produise, la ville prend les dispositions nécessaires de sécurisation des personnes et de soutien de la population.



Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol.

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique.

Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour) :

- Affaissements / Effondrements
- Éboulements / Chutes de blocs et de pierres
- Glissements de terrain / Coulées de boue

Si vous constatez un mouvement rapide, tel qu'un effondrement ou un affaissement présentant un danger pour vous même ou les autres :

Appelez les secours : 112 ou 18

Les mouvements lents, qui entraînent une déformation progressive des terrains, pas toujours perceptible par l'humain. Ils regroupent principalement les affaissements, les tassements, les glissements, le retrait-gonflement.

QUE FAUT-IL FAIRE ?



Écoutez la radio : 107.1 FM
Respectez les
consignes des autorités



Ne téléphonez
pas, libérez les
lignes pour les
secours

**Ne jamais
s'approcher d'un
effondrement ou
d'un affaissement**



Limitez vos
déplacements pour
ne pas vous exposer
ou encombrer les
secours



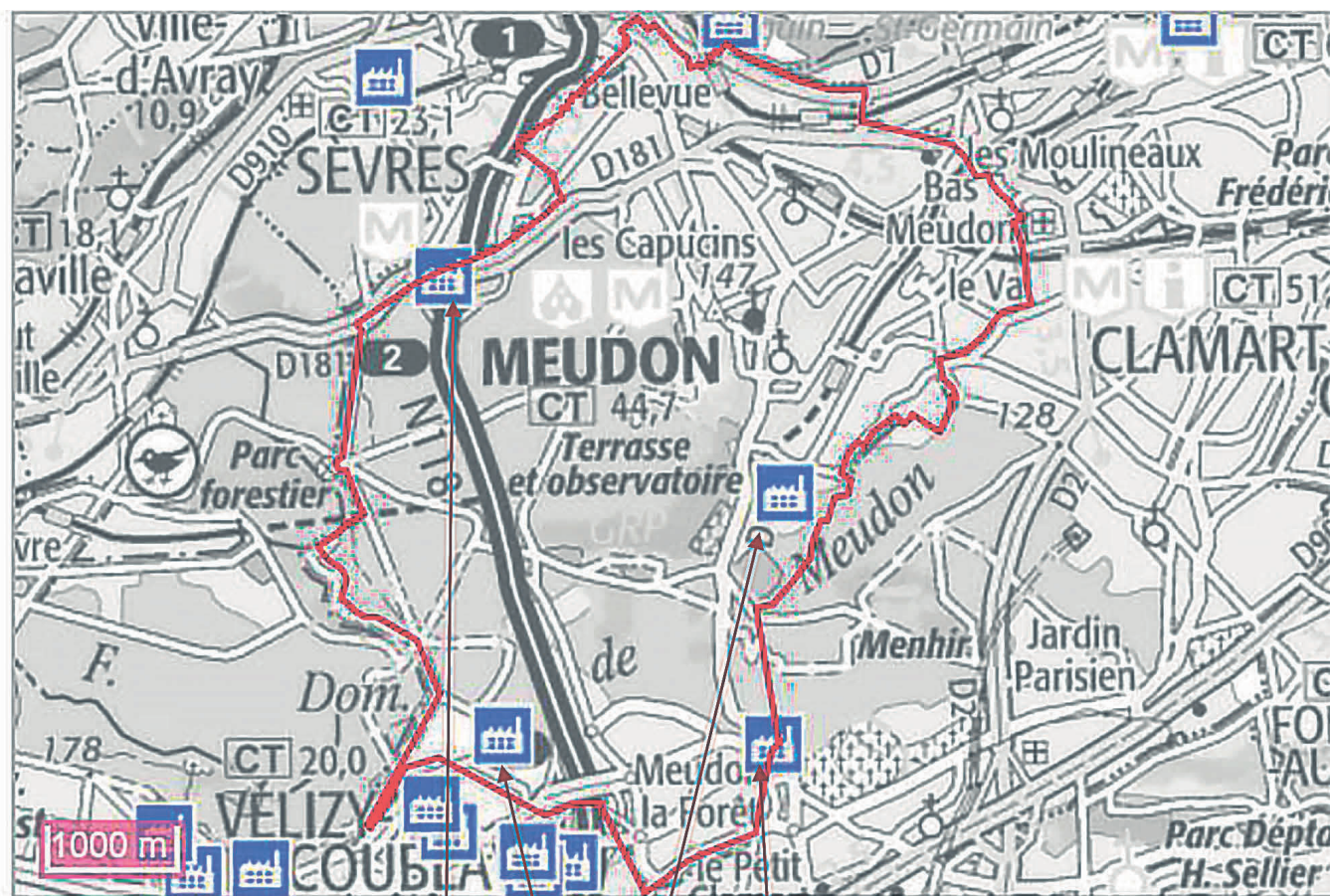
N'allez pas
chercher vos
enfants à l'école,
les professeurs
s'en chargent

**Éloignez-vous
du danger**



INSTALLATIONS INDUSTRIELLES

Le risque industriel concerne un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates et graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.



Nom Installation	Regime d'autorisation
BOUYGUES IMMOBILIER Datacenter	A - Soumis à Autorisation
ENGIE RESEAUX	A - Soumis à Autorisation
ONERA	A - Soumis à Autorisation
SUEZ RV ILE-DE-FRANCE	A - Soumis à Autorisation

COMMENT LA VILLE AGIT ELLE ?

En cas d'information relative à un accident industriel ou de risque qu'il se produise, la ville prend des dispositions de sécurisation des personnes et de soutien de la population.

Si nécessaire, elle met en oeuvre les mesures prévues dans le Plan Communal de Sauvegarde.

Le risque industriel concerne Meudon en raison d'installations locales ou distantes...

Un événement accidentel se produisant sur un site industriel, sur une infrastructure de production d'énergie ou encore sur une station service, constitue le risque industriel.

Il peut entraîner des conséquences immédiates et graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

Les principales manifestations du risque industriel sont :

- **L'incendie** : par inflammation d'un produit au contact d'un autre, d'une flamme ou d'un point chaud



- **L'explosion** : par mélange entre certains produits, par libération brutale de gaz

- **La dispersion** : dans l'air, l'eau ou le sol de produits dangereux

QUE FAUT-IL FAIRE ?



Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations



Écoutez la radio : 107.1 FM
Respectez les consignes des autorités



Limitez vos déplacements pour ne pas vous exposer ou encombrer les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les professeurs s'en chargent



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

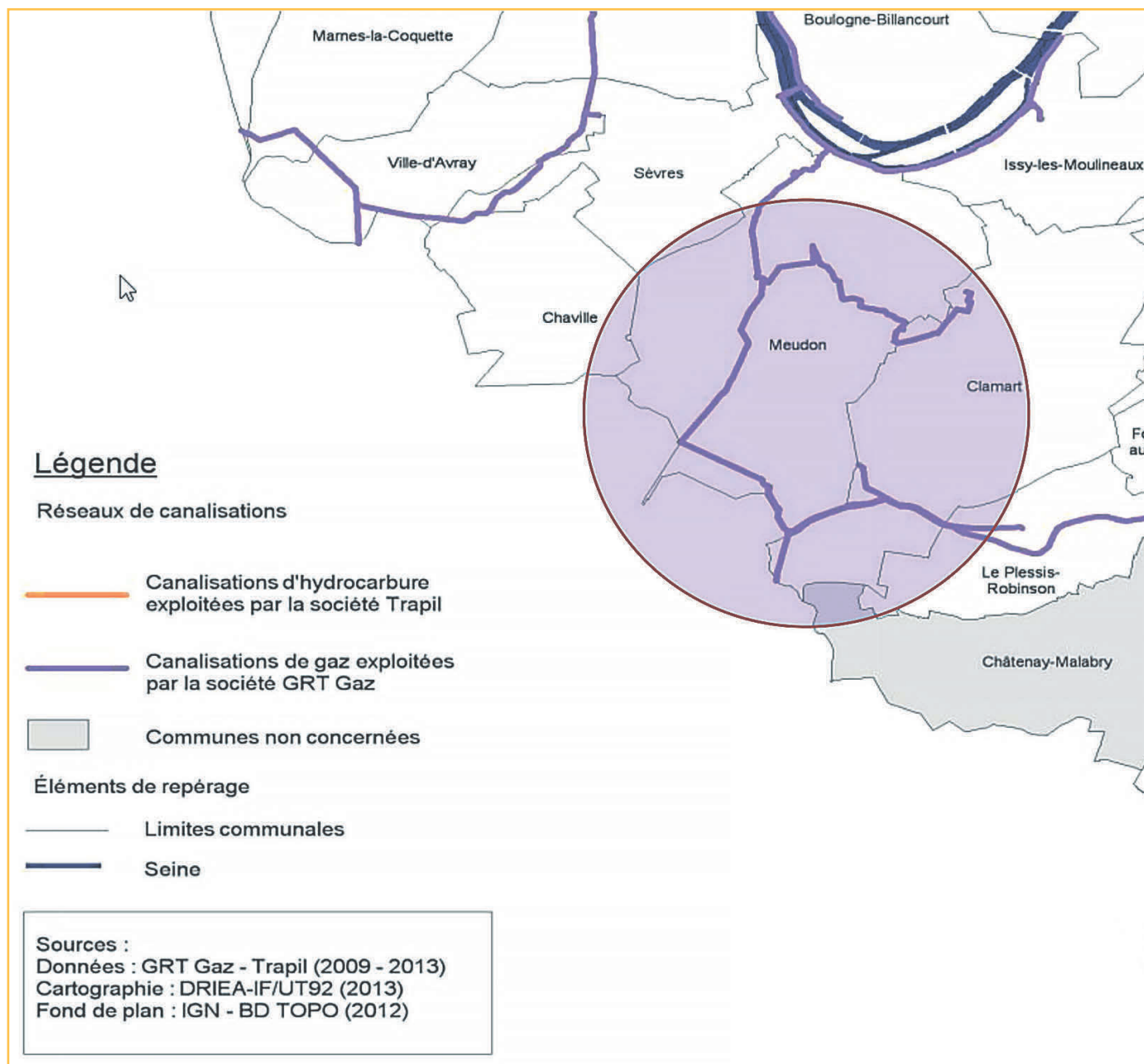


Ne fumez pas, pas de flamme ni d'étincelles



TRANSPORT DE MATIÈRE

Des axes de transport, notamment routiers, locaux ou distants, concernent Meudon.



COMMENT LA VILLE AGIT ELLE ?

En cas d'information relative à un accident majeur des transports, la Ville prend des dispositions de sécurisation des personnes et de soutien de la population.

Si nécessaire, elle met en oeuvre les mesures prévues dans le Plan Communal de Sauvegarde.



**Transports routiers,
ferroviaires,
par canalisations...**

Nous sommes concernés ...

Le risque transport est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferroviaire, aérienne, voie d'eau, canalisation. Les effets sont mécaniques et lié au carburant et à l'énergie de déplacement.

Une matière dangereuse, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens et l'environnement.

L'accident de TMD combine l'effet primaire, immédiatement ressenti



(incendie, explosion, déversement) et les effets secondaires (propagation aérienne de vapeurs toxiques, pollution des eaux et des sols).

QUE FAUT-IL FAIRE ?



Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations



Écoutez la radio : 107.1 FM
Respectez les consignes des autorités



Limitez vos déplacements pour ne pas vous exposer ou encombrer les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les professeurs s'en chargent



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



Ne fumez pas, pas de flamme ni d'étincelles



KIT D'URGENCE

La crise est très souvent une situation d'urgence.

L'élément déclencheur et la soudaineté de l'émergence d'une crise provoquent une situation nouvelle face à laquelle il faut réagir vite.

Anticiper, faire preuve de solidarité en identifiant les personnes susceptibles d'avoir besoin d'aide... cet ensemble de gestes et de bonnes pratiques permettront de mieux vous protéger et de protéger vos proches.

Et préparer un kit d'urgence,

<http://www.gouvernement.fr/risques/preparer-son-kit-d-urgence>



Objets et articles de première nécessité pour faire face à une situation d'urgence. Regroupez-les et placez-les dans un endroit facile d'accès.

 EAU Six litres par personne en petites bouteilles	 OUTILS DE BASE Couteau de poche multifonction, ouvre-boîte...	 TROUSSE MÉDICALE de premiers soins : bandes, alcool, sparadrap, paracétamol, antidouleur, produits hydro-alcooliques pour les mains, etc. ainsi que vos médicaments de traitement en cours	 UN DOUBLE DES CLÉS DE MAISON pour éviter d'avoir à les chercher et risquer de laisser sa porte ouverte ou de se retrouver bloqué dehors ensuite
 NOURRITURE DE SECOURS consommant peu d'eau : barres énergétiques, fruits secs, conserves, petits pots pour bébé, etc.	 LAMPE DE POCHE avec deux jeux de piles de rechange ou bien une lampe sans pile à manivelle (dynamo)	 UN DOUBLE DES CLÉS DE VOITURE pour éviter de les chercher, ou de les oublier et perdre du temps en cas d'évacuation par la route	 VOS PAPIERS D'IDENTITÉ ainsi qu'une photocopie de vos papiers d'identité
 BOUGIES avec allumettes ou briquet	 RADIO avec piles ou batteries, ou bien une radio sans pile à manivelle	 UN TÉLÉPHONE PORTABLE avec batterie chargée	 ARGENT LIQUIDE OU CARTE DE CRÉDIT

PENSEZ ÉGALEMENT À :

- Des vêtements et chaussures de rechange
- Du papier hygiénique et un essentiel d'hygiène personnelle
- Un sac de couchage
- Des jeux divers : cartes, dés, dominos, etc. Si la situation devait durer, cela permettrait de passer le temps
- Un sac plastique pour protéger les objets de valeur et les papiers importants.

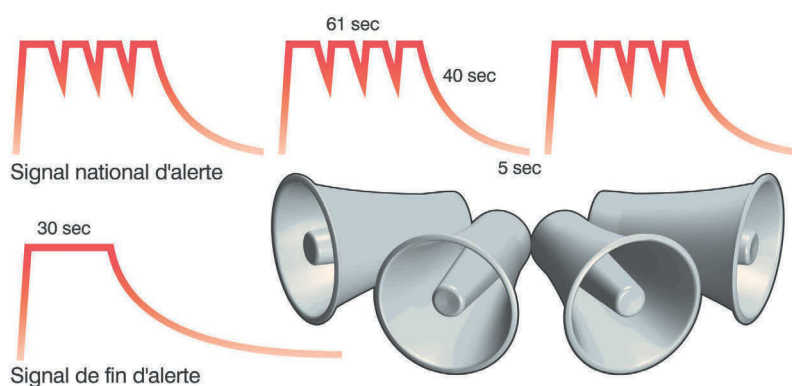
Pour en savoir plus :
gouvernement.fr/risques



ALERTE & INFORMATIONS

En cas d'événement majeur prévisible ou en cours, des dispositifs d'alerte et d'information vous informent :

Le Réseau National d'Alerte, les sirènes :



Les Équipements Mobiles d'Alerte de la Ville :



Informations, instructions et consignes, selon les circonstances :

- Services de la ville (Police Municipale, services techniques...) avec haut-parleur, en porte à porte, par affichage...
- Panneaux d'informations
- Site web de la ville
- Radio France bleue 107.1...

En cas d'événement météorologique en cours ou prévu, consulter la page vigilance météorologique de Météo France.

Et dans tous les cas



Écoutez la radio : 107.1 FM
Respectez les consignes
des autorités



Ne téléphonez pas,
libérez les lignes
pour les secours



Limitez vos déplacements
pour ne pas vous exposer
ou encombrer les secours



N'allez pas chercher vos
enfants à l'école, les
professeurs s'en chargent

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est édité par la ville de Meudon.

La sécurité est l'affaire de tous.

Par notre vigilance, par notre solidarité, par le respect des consignes présentées dans ce document, soyons tous acteurs.

Retrouvez ce document et les visuels en téléchargement sur meudon.fr/dicrim

LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE  24 LES NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE PERMETTENT DE JOINDRE GRATUITEMENT LES SECOURS 24H/24	 112 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne	 15 SAMU LE SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENT Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins
 17 POLICE SECOURS Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police	 18 SAPEURS-POMPIERS Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide	 114 NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par fax et SMS